

# DELIBERATION

80 (1.4)

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 septembre 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA, LEGROS.

**Procurations** : Madame KHEBRARA à Madame BRUEL, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX

**Secrétaire** : Monsieur VOCANSON

-----

**Objet** : SEM : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur le pont Riboulon

Monsieur le Maire expose que la Collectivité souhaite étoffer l'offre proposée par le nouveau centre d'interprétation dédié à la première ligne de chemin de fer du continent, l'Aventure du Train, en faisant découvrir la Commune aux visiteurs, à bord d'un petit train routier à vocation touristique.

Il ajoute que le tracé du parcours envisagé prévoit le franchissement du Furan par le pont situé rue Jules Riboulon. Celui-ci étant actuellement réservé à la circulation des piétons, des cycles et emprunté par de nombreux randonneurs, il convient d'effectuer des travaux de renforcement, de sécurisation et d'embellissement.

Monsieur le Maire indique que Saint-Etienne Métropole (SEM) prévoit de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Commune et de l'autoriser à occuper le domaine public métropolitain, le temps des travaux.

Il énumère la liste des travaux à réaliser, à savoir :

- la reprise du platelage central afin de répartir les charges et la mise en place d'un système de sécurisation pour la circulation du train,
- la reprise de la protection anticorrosion,
- le traitement de l'encorbellement et la mise en place de nouveaux garde-corps,
- la remise en peinture de l'ouvrage.

Le montant prévisionnel des opérations est estimé par SEM à 429 000 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201002-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2020

Affichage : 06/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



# DELIBERATION

80 (1.4)

Il précise qu'une convention a été rédigée fixant le périmètre, la durée et les conditions techniques et financières.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'occupation du domaine public relative à la réalisation de l'opération de renforcement, sécurisation, et embellissement du Pont situé rue Jules Riboulon, en vue de la circulation d'un train touristique sur la Commune d'Andrézieux-Bouthéon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 2 octobre 2020

Le Maire,  
François DRIOL

